



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 **Cully**

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

RAPPORT-PREAVIS N° 04/2024

Réponse à la motion du groupe PLRICD « Pour une mobilité multimodale cohérente et planifiée assurant la sécurité des usagers à Bourg-en-Lavaux »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Lors de sa séance du 15 mars 2021, le Conseil communal prenait en considération la proposition intitulée « Pour une mobilité multimodale cohérente et planifiée assurant la sécurité des usagers à Bourg-en-Lavaux ». Le texte est intégralement reproduit ci-dessous.

Motion au nom du Groupe PLR et Indépendants de centre droite:

Pour une mobilité multimodale cohérente et planifiée assurant la sécurité des usagers à Bourg-en Lavaux

La commune de Bourg-en-Lavaux, de par sa topographie, nous incite à ne pas opposer les différents modes de transports et approches de la mobilité. Un réseau cohérent doit être promu en garantissant les liaisons entre villages et communes avoisinantes.

De par son caractère éminemment touristique, notre commune accueille, en particulier, un grand nombre de piétons et des cyclistes.

C'est donc l'ensemble de ces éléments qu'il y a lieu de considérer lors de l'étude de projets tels qu'aménagements de trottoirs, réfection de routes, passages piétons, pistes cyclables, etc.

Par la présente motion, nous demandons à la Municipalité de présenter au Conseil Communal, dans un délai raisonnable et dans le respect du règlement du Conseil Communal, une étude globale du réseau tant routier que piéton, cyclable et considérant les connexions avec les gares CFF et les ports CGN. L'étude devrait couvrir l'état existant du réseau, les travaux qui devraient être effectués et les infrastructures à prévoir selon des critères de priorités objectifs, tout en étudiant des voies et possibilités alternatives (propositions de diverses variantes); des estimations financières doivent également être mentionnées.

Ainsi, le Conseil Communal pourra prendre des décisions efficaces, en ayant connaissance de la globalité de la situation et selon un plan d'investissement raisonnable.

Réponse de la Municipalité

1. Présentation générale du rapport et du plan d'action

1.1. Proposition acceptée par le Conseil communal

Le 15 mars 2021, le Conseil communal a transmis à la Municipalité la proposition intitulée « Pour une mobilité multimodale cohérente et planifiée assurant la sécurité des usagers à Bourg-en-Lavaux » et demandant notamment « une étude globale du réseau tant routier que piéton, cyclables, et considérant les connexions avec les gares CFF et les ports CGN. L'étude devrait couvrir l'état existant du réseau, les travaux qui devraient être effectués et

les infrastructures à prévoir selon des critères de priorités objectifs, tout en étudiant des voies et possibilités alternatives (propositions de diverses variantes) ; des estimations financières doivent également être mentionnées. » Le présent rapport-préavis y répond.

Cette demande d'une étude (et d'un plan d'investissement) relevant de la compétence de la Municipalité correspond à la définition du postulat selon l'art. 31 al. 1 let. a de la Loi sur les communes. La Municipalité la considère dès lors comme tel.

La Municipalité a décrit ses premières démarches pour mettre la proposition en œuvre dans la communication 02/2022.

1.2. Démarches de la Municipalité

Afin de mettre en œuvre la demande du Conseil communal, la Municipalité a mandaté M. Brogginini du bureau Altermobil sàrl, pour réaliser l'étude. Ce choix s'est avéré judicieux : en plus d'être passionné par Lavaux et heureux d'y travailler sur le terrain, M. Brogginini a fait montre d'une compétence, d'une disponibilité, d'une assiduité et d'une créativité qui ont permis la réalisation d'un rapport très complet (en annexe sur extranet).

Après avoir pris connaissance du rapport de M. Brogginini, la Municipalité a établi une liste des mesures prioritaires, non-prioritaires et des propositions à abandonner. Vu le travail et les coûts considérables que cela aurait généré et du manque de fiabilité d'une telle démarche, la Municipalité a renoncé à faire des estimations chiffrées à ce stade. Ces estimations seront faites dans le cadre de la révision annuelle du plan des investissements.

Le présent rapport doit être considéré comme un programme de travail indicatif, à mettre en œuvre progressivement au cours des prochaines années, voire législatures. Il sera suivi d'autres études et démarches, dont le financement sera porté au budget ou fera le cas échéant l'objet de préavis.

1.3. Secteurs et type de transports non-concernés par l'étude mobilité

La Municipalité a expressément renoncé à traiter les zones suivantes dans le présent rapport :

- Bourg et quais de Cully, en raison de la démarche d'élaboration de l'image directrice
- Cully-gare, en raison de l'avancement des aménagements à cet endroit
- Riex et Epesses, en raison d'une étude d'aménagement spécifique en cours. L'étude s'est en revanche penchée sur la problématique du parking dans ces deux bourgs.
- Hameau des Auges, en raison d'un préavis à venir pour la réfection de la route (suite du préavis 10/2022).

Même si cela était demandé par le Conseil communal, la Municipalité a enfin renoncé à intégrer la desserte CGN à l'étude, car il s'agit d'un transport uniquement touristique, tant au niveau des horaires que des cadences.

2. Présentation de l'offre en matière de mobilité

2.1. Offre en matière de transports publics

En raison de la présence de 4 gares, la commune de Bourg-en-Lavaux bénéficie d'une offre en transports publics (TP) considérée comme très bonne par le Canton. Bourg-en-Lavaux atteint même le score maximum en la matière selon l'art. 3 RRTPu¹ (valable pour le calcul de la part communal au financement des TP selon l'art. 15 LMTP²), lequel attribue toutefois le score maximal dès qu'il y a une desserte ferroviaire. L'Union des Transports publics la considère en revanche comme « moyenne » (à l'exception de Cully)³.

Force est de constater que notre commune bénéficie d'une offre de bonne qualité, en tout cas en ce qui concerne les dessertes de Lausanne et de Vevey. Les dessertes TP les plus efficaces sont toutefois alignées sur les axes est-ouest et il n'y a une cadence intéressante qu'à partir des gares et arrêts de Cully CFF (4x/h), Grandvaux CFF (2x/h) et Pra Grana/Pra Forny (2x/h).

Le rapport ne préconise pas la création de nouvelles lignes de TP, tout au plus de bus à la demande (cf. action no 18 du PECC⁴). En revanche, la fréquence de la desserte Nord-Sud laisse à désirer, sa pérennité n'est pas assurée en ce qui concerne la ligne 381 et certaines zones de la commune sont mal, voire ne sont pas desservies (Aran, Chenaux, Crêts-Leyron, Tioleyre, Tour de Gourze et hauts des anciennes communes d'Epesses et Riex). Certes, de nombreuses zones de la commune se trouvent (à vol d'oiseau) près d'une gare (Aran, Chenaux), mais l'accessibilité est fortement compliquée par les pentes et l'absence de chemins piétons sécurisés. Cela est particulièrement pénalisant pour les enfants, pour les usagères et usagers à mobilité réduite, mais aussi, par mauvais temps, pour tout le monde.

De nombreux arrêts dont la commune est propriétaire ne sont pas encore conformes à la LHand et feront l'objet de mesures de remplacement. Enfin, l'offre en matière de TP, notamment les récents développements dans la zone Pra Grana, est encore mal connue des habitant-e-s et par conséquent sous-utilisée. La Municipalité va donc œuvrer à premièrement davantage faire connaître cette offre et montrer à quel point elle est accessible et deuxièmement, renforcer en priorité la desserte TP sur l'axe Nord-Sud de la Commune (ligne 381) et s'engager pour qu'elle soit conservée, car elle est essentielle à la cohésion communale.

Par ailleurs, la Municipalité s'engage régulièrement auprès des instances compétentes pour une amélioration de l'offre en TP sur tout le territoire communal, comme cela est décrit dans sa réponse à l'interpellation Janeiro (communication 05/2022).

¹ BLV 740.21.1

² BLV 740.21

³ UTP, Perspectives pour améliorer la part modale des transports publics, juin 2021

⁴ Cf. communication 06/2023

2.2. Offre routière

L'état du réseau routier communal et le plan directeur des routes ont fait l'objet de la communication 01/2023. Aucune nouvelle route n'est nécessaire sur le territoire communal. En raison des importantes nuisances subies par les riverains, il serait plutôt nécessaire de faire en sorte que la Corniche ne soit plus considérée comme une route de transit et que le trafic entre Chexbres/Puidoux et Cully/Grandvaux soit dirigé sur la route de Chantier. Cela nécessitera l'accord tant de l'Etat que de notre voisine de Puidoux. Notons que la commune n'est pas maîtresse chez elle dès qu'il s'agit de routes classées routes cantonales, dont la gestion et l'entretien incombent à la DGMR (sauf pour les tronçons classés en traversée de localité et les trottoirs, à la charge des communes).

A noter encore que la commune de Bourg-en-Lavaux subit la particularité d'être traversée par 4 axes de transit routier Est-Ouest (route du Lac / Corniche / Autoroute A9 / route de Puidoux) répartis sur quelques centaines de mètres à peine. Hors agglomérations, pareille densité est probablement un record vaudois, si ce n'est helvétique !

2.3. Offre en matière de stationnement

2.3.1. Véhicules à quatre roues

D'une manière générale, l'offre en place de parc est suffisante voire surdimensionnée sur tout le territoire communal, sauf à Chenaux et Epesses. Pour ces deux bourgs, la Municipalité fera des propositions au Conseil communal pour améliorer la situation. Par ailleurs, l'offre en places pour personnes à mobilité réduite doit être améliorée dans certains endroits du territoire communal (notamment Aran / Chatagny, Lalex, bourg de Villette). La Municipalité compte pour l'instant ne rien entreprendre pour diminuer le surdimensionnement de l'offre de stationnement, notamment à Cully ; les travaux autour de l'Hôpital vont nécessiter des réaménagements temporaires.

Enfin, même si le projet de P+R à Pra Forni n'est finalement pas éligible pour une subvention cantonale (décision de la Cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines du 2.5.2023), la Municipalité étudie spécialement la question du parking de longue durée dans la zone Restoroute/arrêts Pra Forni et Pra Grana pour déterminer les besoins.

2.3.2. Deux roues

L'offre est insuffisante en matière de places vélos, mais la Municipalité va œuvrer à améliorer la situation suite à l'interpellation Pittet/Cuénoud (Conseil communal du 9.12.2022).

2.4. Offre pour les piéton-ne-s

Bourg-en-Lavaux dispose d'un réseau impressionnant de chemins piétonniers, sur le domaine public, le domaine privé communal ou grâce à des servitudes de passage en faveur de la collectivité. Toutefois, même nombreux, ces chemins ne permettent pas de relier tous les endroits stratégiques de la commune, ou en tout cas pas directement. Beaucoup ne sont pas aménagés, pas uniquement du point de vue des personnes à

mobilité réduite. Certains ont été négligés et ne sont pratiquement plus utilisables alors que d'autres sont si mal indiqués que même les habitant-e-s ne les connaissent pas. Pourtant, il existe un réel besoin de chemins aménagés, tant pour les habitant-e-s que les touristes, mais aussi du point de vue de la santé publique et de la protection du climat.

3. Flux de trafic et de piéton-ne-s sur le territoire communal

Afin de déterminer l'importance des déplacements sur le territoire communal, la Municipalité a effectué des comptages de flux à quelques endroits stratégiques. Ces comptages – qui ont pris beaucoup plus de temps que prévu à être organisés en raison du manque de disponibilité des entreprises – ont été effectués au mois de décembre 2023. Les résultats ne sont pas encore disponibles et seront communiqué à la Commission ad'hoc.

4. Commentaires et mise en œuvre des mesures préconisées dans le rapport

La Municipalité a pris connaissance des mesures préconisées dans le rapport. Elle les a ensuite priorisées en mesures immédiates, première et deuxième priorité (cf. tableau des aménagements prioritaires annexé). Les mesures en priorité 1 seront étudiées et réalisées si possible au cours de la présente législature (sous réserve de leur approbation par le Conseil communal si nécessaire et de la procédure d'approbation conforme à la Loi sur les routes (DGMR)). Les mesures en priorité 2 seront étudiées et réalisées à une échéance ultérieure.

5. Critères de priorités retenus

Pour prioriser les mesures, la Municipalité a tenu compte des critères suivants :

- Densité de population.
- Accès aux gares et autres arrêts de TP : dans le but d'encourager le report modal, la Municipalité développera en priorité les aménagements qui permettent aux piéton-ne-s d'atteindre les TP.
- Mesures ne nécessitant pas d'investissements conséquents, notamment l'abaissement des limitations de vitesse ou l'installation de racks à vélos.
- Passages et traversées dangereux pour les piéton-ne-s.
- Cycles : la Municipalité considère comme prioritaires les aménagements piétonniers par rapport aux aménagements pour les vélos. En effet, l'emprise au sol de la plupart des aménagements vélos requière une place qu'il n'y a en général pas à Lavaux, en tout cas pas sur les routes et chemins communaux. La Municipalité préfère utiliser cette place (si place il y a) en faveur des aménagements pour piéton-ne-s.
- Coordination avec d'autres travaux prévus prochainement : la Municipalité aménagera en priorité les zones où d'autres travaux sont prévus.

6. Mesures immédiates

Un certain nombre de mesures préconisées par le rapport peuvent être mises en œuvre immédiatement. C'est ce que compte faire la Municipalité. Certaines étaient déjà en cours de réalisation avant la fin de la rédaction du rapport .

6.1. Valorisation de l'offre TP existante

Afin d'encourager la population à utiliser les TP, la Municipalité va commencer par l'informer de la diversité de l'offre, parfois méconnue. Pour cela, elle mettra au budget 2025 un montant pour réaliser un plan communal de l'offre en TP, avec des zooms détaillés de chaque zone à proximité des arrêts, afin de montrer que de nombreux-ses habitant-e-s ne sont pas si loin d'une liaison TP.

6.2. Abaissement des vitesses maximales autorisées

La Municipalité va faire les démarches pour passer les zones suivantes en zone 30 :

- Quartiers résidentiels des hauts de Villette et Grandvaux (Champ-de-l'Essert/Daillettes/ch. du Genevrey/Lallex, etc.)
- Quartiers résidentiels des hauts de Grandvaux (Trossière/Chauderon/Curson/Jamaire/Crêts-Leyron, etc.)
- Rte de la Corniche entre carrefour des Fortunades et gare de Cully
- Rte de Grandvaux à Cully
- Ch. de Bahyse à Chenaux
- Entrées Est et Ouest de Cully
- Eventuellement hameau des Auges (la DMGR a manifesté son opposition lors d'une première discussion, car elle considère qu'il ne s'agit pas d'une localité)

La Municipalité a entrepris les démarches pour passer la rue de la gare à Grandvaux (propriété des CFF) en zone de rencontre (20 km/h).

En revanche, la Municipalité renonce aux autres propositions de modifications de vitesse préconisées dans le rapport. Elle renonce notamment à modifier les vitesses sur les routes de transit (à l'exception des zones déjà en zone 30 ou énumérées ci-dessus). Les zones en question ne sont pas suffisamment exposées à des nuisances ou des dangers pour justifier un changement de régime de vitesse. En particulier, la Municipalité renonce à instaurer des zones de rencontre (« zones 20 »), là où les conditions légales ne sont pas remplies. C'est notamment le cas sur les routes « à orientation trafic » (telle que par exemple la Corniche), sur lesquelles la DGMR, si elle y accepte désormais les zones 30, a clairement annoncé – jurisprudence à l'appui⁵ – qu'elle n'acceptera pas de zones de rencontre, même à titre expérimental. Notons que les recommandations du rapport se basent uniquement sur la largeur des routes et les normes VSS y relatives (qui ne sont qu'indicatives). Or, les Autorités fédérales et cantonales appliquent d'autres critères liés à l'utilisation de la route.

Notons enfin que la Municipalité a, en octobre 2020, demandé au Canton de baisser les vitesses maximales autorisées sur la route du Lac (actuellement 60 et 70km/h), étude sur l'impact du bruit routier à l'appui. Le Canton étudie toujours cette demande.

6.3. Bornes de recharge pour véhicules électriques

La Municipalité a fait installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans

⁵ Cf. arrêt du TF 1C_417/2011, du 4 juin 2012, c. 3.1 i. f.

tous les principaux villages de la commune. La Municipalité étudie régulièrement d'autres emplacements, notamment en fonction des demandes des habitant-e-s.

6.4. Correction des endroits dangereux

Le rapport a identifié quelques endroits particulièrement dangereux pour les piéton-ne-s. Ils seront corrigés dans les meilleurs délais. Les premières interventions seront réalisées dès 2024.

Il s'agit des endroits suivants :

- Sorties sud de la Gare de Grandvaux vers Rite-à-Joyeux et en direction de Chenaux
- Carrefour Côte-aux-Vignes/ch. de Chenaux
- Carrefour ch. du Genevrey/rte du Signal/ch. de Prahis
- Carrefour Rte de Puidoux/rte de la Jamaire/ch. du Grabe
- Route de la Côte-aux-Vignes : suppression de la ligne médiane et marquage de faux trottoirs (demande à la DGMR en cours)

Statistiques des accidents survenus sur la commune (chiffres tirés des rapports de gestion Police Lavaux)	2020	2021	2022
Véhicules avec blessé	7	13	6
Véhicules sans blessé	44	46	27
Piéton-ne-s	0	1	0
Cyclistes avec blessé	5	6	0
Cyclistes sans blessé	0	1	0

6.5. Amélioration de l'offre de stationnement vélos (en train d'être fait) et personnes à mobilité réduite

La Municipalité met en œuvre l'interpellation Pittet/Cuénoud en matière de stationnement vélos. Des places handicapé-e-s seront créées à Aran, Lalex, Villette et Cully Carrousel.

7. Priorisation des mesures préconisées par l'étude

7.1. Mesures prioritaires : cf. tableau en annexe

7.2. Mesures non-prioritaires

Toutes les autres mesures préconisées dans le rapport Broggin et non-traitées dans le présent rapport-préavis.

8. Autres mesures liées à la mobilité

8.1. Premières réflexions sur les bus à la demande

Les premiers contacts avec les TL à propos d'un bus à la demande montrent qu'une telle offre risque d'être très onéreuse. La Municipalité poursuit ses réflexions. Comme il s'agirait de transport urbain (à l'intérieur des frontières communales, planifié et commandé

par la commune) et non de transport régional (intercommunal, planifié et commandé par le Canton), la commune ne pourrait pas prétendre à une subvention cantonale.

La Municipalité a sondé les clubs sportifs utilisant le complexe de la Tioleyre pour savoir s'il existe un intérêt pour des bus à la demande vers cette zone d'activité excentrée et pratiquement impossible à relier avec une ligne normale de TP. Elle en conclut qu'il n'y a pas de demande pour une telle desserte.

8.2. Engorgement de la Corniche

La route de la Corniche subit un engorgement croissant, notamment aux heures de pointes en semaines (pendulaires vers Lausanne) et les week-ends de beau temps (touristes). Ce trafic pendulaire et touristique génère des nuisances qui vont croissant et n'a aucun intérêt pour la commune, ses habitant-e-s et commerçant-e-s, étant donné que la quasi-totalité ne fait que passer (et donc ne consomment pas de produits locaux ni ne visitent nos commerces).

La Municipalité planche sur les mesures suivantes :

- Aménagements dans les bourgs d'Epesses et Riex : font l'objet d'une étude et d'un préavis séparés.
- Panneaux indicateurs annonçant les bouchons sur la Corniche à Chexbres et à Lutry, afin de décourager les automobilistes qui envisagent de la traverser sans se rendre spécifiquement à Epesses, Riex ou la Crochettaz. Cette mesure n'a toutefois qu'une efficacité limitée.
- Mesures incitatives pour décourager les pendulaires et/ou les touristes : la Municipalité a pris contact avec le bureau spécialisé Axesslab (qui a déjà travaillé pour le Cully Jazz) et intégrera ses propositions à un futur préavis sur les aménagements à Epesses et Riex.
- Déplacement du trafic de transit sur la route de Puidoux : la Municipalité compte engager des démarches auprès de la DGMR pour que le trafic de transit Chexbres-Cully soit dirigé vers la route de Puidoux au lieu de la Corniche. Ces démarches nécessiteront des discussions avec les communes voisines concernées. Notons toutefois que les panneaux indicateurs n'ont que peu d'impact sur le trafic touristique (qui veut admirer la vue et montrer de belles carrosseries), ni sur l'ingéniosité des pendulaires qui cherchent le chemin le plus rapide (y compris sur des chemins viticoles).

9. Propositions rejetées

La Municipalité écarte les propositions suivantes en raison de leur incompatibilité avec la législation fédérale :

- Ouvrir les bus scolaires au trafic voyageur.
- Utiliser le petit train touristique « Lavaux Express » pour améliorer la desserte en TP.
- Créer un arrêt de bus à longue distance au restoroute de Lavaux.

10. Aménagement des chemins piétonniers prioritaires

Le rapport montre un grand besoin d'aménager des chemins piétonniers (pour habitant-e-s et touristes) sûrs et bien connectés sur l'ensemble du territoire communal, notamment pour faciliter l'accès aux TP et aux bourgs⁶. Il convient aussi de veiller à la mobilité et au bien-être des personnes à mobilité réduite (suppression d'obstacles, installation de bancs, de rampes, de rambardes, etc.). Ces propositions restent toutefois à l'état d'ébauches qui ne permettent en l'état ni de déterminer les travaux nécessaires (aménagement, fléchages), ni leur coût. Par ailleurs, dans le cadre de l'examen préalable du PDCom, les services cantonaux ont, dans leur réponse reçue le 29 février 2024, demandé d'annoncer les intentions de la commune en matière de requalification des chemins piétonniers et d'établir une liste de priorités. La Municipalité a donc demandé un rapport complémentaire à M. Broggin.

Par ailleurs, la Municipalité souhaite améliorer la mobilité essentiellement piétonne des publics spécifiques les plus vulnérables que sont les enfants en âge scolaire et les habitant-e-s âgé-e-s de 65 ans et plus, grâce à des plans de mobilité scolaire et seniors. Ces plans, qui seront subventionnés par le Canton et Promotion santé suisse dès 2024, visent à étudier les chemins qui mènent aux bâtiments scolaires et qui sont utiles pour maintenir la mobilité des personnes âgées ainsi qu'à procéder aux aménagements provisoires ou définitifs nécessaires. Ces démarches sont trop spécifiques pour être intégrées dans un plan de mobilité général tel que le présent document. Pour réaliser ces plans de mobilité, la Municipalité compte mandater l'Association Transport et Environnement, qui a déjà réalisé de nombreux plans de ce type à la satisfaction des Autorités communales concernées, notamment à Lutry. Un préavis est présenté au Conseil communal en 2024 (cf. préavis 06/2024).

⁶ Cf. action no 21 du PECC

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le rapport-préavis no 04/2024 de la Municipalité du 5 février 2024 ;
ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion du groupe PLRICD « Pour une mobilité multimodale cohérente et planifiée assurant la sécurité des usagers à Bourg-en-Lavaux » et de la classer.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Annexes : tableau des mesures prioritaires
Plan mobilité (sur extranet)
plans TP rayons de 300 et 500m

Rapport-préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 5 février 2024

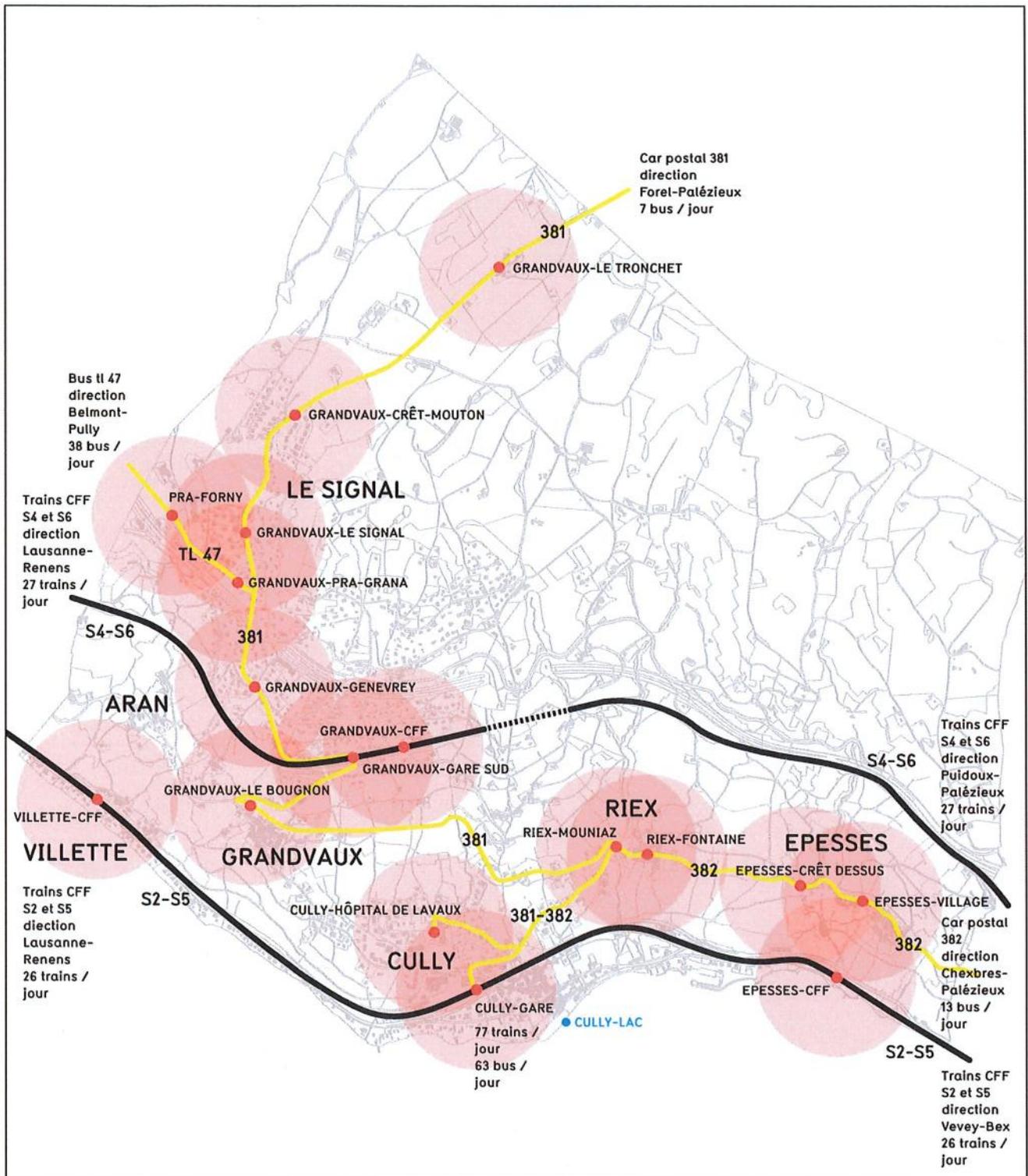
Délégués de la Municipalité : MM. Jean Christophe Schwaab et Jean-Paul Demierre

Annexe : aménagements prioritaires

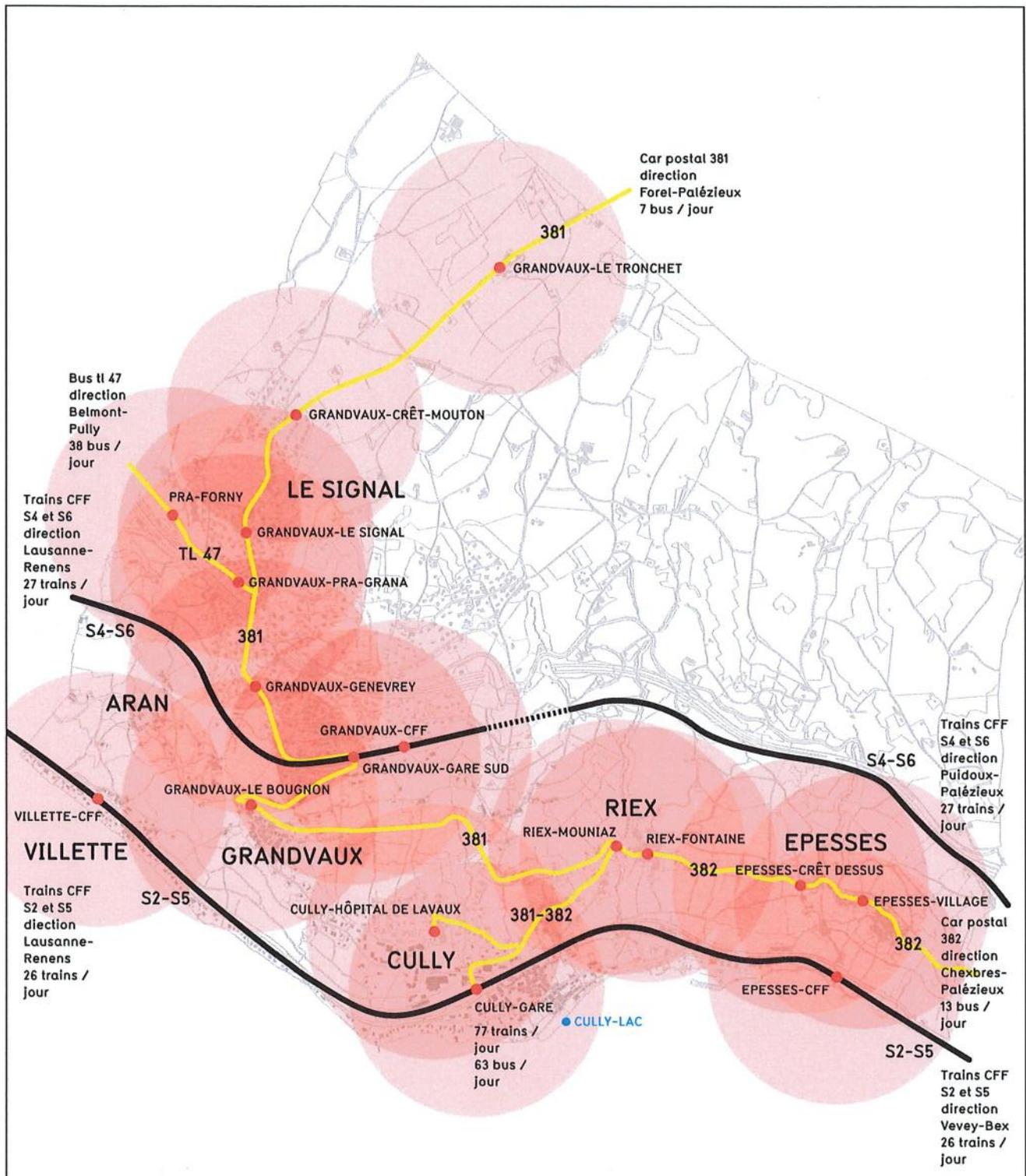
Lieu	quoi	aménagement travaux / mobilie	degré difficulté	\$	en cours	à faire 24/25	mandat externe	plus tard	priorité
Chatagny	modification stationnement		facile	budget		oui			1
	belvédère et placette (sup 2 places)	bancs	facile	budget		oui			1
Epesses, Bornalet	arrêt bus, terrasse commerce, modif park	marquage	haute	préavis	oui		étude Aya		1
Epesses, rc 763, sortie Chexbres	création stationnement supp	marquage	facile	préavis	oui				1
Cully, carrefour Colombaires	modification du carrefour	GC + marquage	haut	préavis			oui	oui	2
Epesses, RC 763, sortie bourg	modification stationnement	GC + marquage	moyen	préavis	oui				1
Epesses, RC 763, sortie bourg	modification stationnement longitudinal					non			1
Riex traversée	modération trafic	GC + marquage	haut	préavis	oui		étude Aya		1
Riex, entrée Ouest giratoire	modification giratoire trottoir	GC + marquage	haut	préavis	oui		étude Aya		1
Grandvaux, sortie Lalex	modération trafic	GC + marquage	facile	préavis				oui	1
Cully, giratoire carrousel	modification du giratoire	GC + marquage	haut	image			oui	oui	2
Cully, bretelle entrée Ouest	modération trafic	GC + marquage	facile	budget				oui	2
Cully, RC 780, entrée Est	création d'un giratoire	GC + marquage	haut	préavis			oui	oui	2
Cully, rte de Lausanne Versaille	modération trafic, PPP élargir trottoir	GC + marquage	facile	budget		oui			1
Grandvaux, Signal, Pra Grana	modération trafic, PPP élargir trottoir	GC + marquage	facile	budget		oui			1
Aran, sortie coté Lutry	modération du trafic	marquage	facile	budget				oui	2
Aran, traversée du bourg	modération du trafic	GC + marquage	moyen	préavis				oui	2
Grandvaux, arrêt Signal	réaménagement des arrêt TP	GC + marquage	moyen	préavis				oui	1
Cully, hotel lavaux RC 780	modération du trafic	marquage	facile	DGMR				oui	2
Cully, bretelle entrée Est	piste cyclable modération du trafic	marquage	facile	DGMR				oui	2
Cully, sortie Lutry	aménagement giratoire	GC + marquage	haut	DGMR			oui	oui	2

GC: Génie civil

PPP: Passage pour piétons



**TRANSPORTS
PUBLICS**
DANS UN RAYON DE 300 M.



**TRANSPORTS
PUBLICS**
DANS UN RAYON DE 500 M.